



PROTOCOLE SANITAIRE
COMPÉTITION CHALLENGE DES AVENIRS 4
DIMANCHE 13 JUIN 2021
PISCINE COMMUNAUTAIRE DE L'ESPACE SUD – SAINT-ESPRIT

Les consignes sanitaires nous conduisent à mettre en place des conditions de fonctionnement exceptionnelles.

LA COMPÉTITION DU 13 JUIN 2021 SE DÉROULERA À HUIS-CLOS.

En conséquence seuls les nageurs convoqués en chambre d'appel ou à l'échauffement, les officiels entraîneurs, Présidents de clubs et organisateurs sont admis au bord du bassin – le port du masque est obligatoire pour tous sauf le juge Arbitre et le Starter.

1. OUVERTURE DES PORTES

8H00 → début compétition 9H00

2. ACCUEIL

Les nageurs et l'encadrement sont accueillis sous les chapiteaux.

2 adultes par club (à inscrire sur doodle) sont attendus pour la gestion des nageurs sous les chapiteaux, ils devront faire respecter le port du masque. et le maintien des nageurs de chaque club sous le chapiteau attribué au club.

Les attestations de participation obligatoires seront collectées par les bénévoles désignés et remises au secrétariat au début de l'échauffement.

3. ÉCHAUFFEMENT

À l'arrivée à la piscine les enfants doivent être déjà vêtus de leur maillot de bain.

Les clubs sont chargés de l'organisation de l'échauffement de leurs nageurs en respectant les règles suivantes :

- ♦ **Aucun nageur en attente au bord du bassin**
- ♦ **15 nageurs maximum en même temps dans l'eau.**

Après l'échauffement chaque nageur masqué doit obligatoirement rejoindre son club d'appartenance.

4. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Il est organisé une chambre d'appel au bord du bassin.

Seuls les nageurs convoqués seront présents en chambre d'appel, ils seront accompagnés par des adultes désignés par la LNM.

Le port du masque est obligatoire jusqu'à la sortie de la chambre d'appel en direction des plots de départ.

Des poubelles seront mises à disposition pour jeter les masques.

Il est conseillé de fournir à chaque enfants un masque en tissu que le nageur pourra placer avec ses vêtements dans une poche de protection à son nom dans le panier à côté du plot.

Le masque devra être porté dès la sortie de l'eau.

Le petit bassin pourra être utilisé pour la récupération : 12 nageurs maximum dans l'eau en même temps.

5. PUBLIC

Compte tenu du nombre limité de places, il est demandé de faire preuve de civisme dans l'utilisation de l'espace et de respecter les distanciations.

Le port du masque est obligatoire dans les tribunes et dans tout l'espace piscine.

